

12.12.2025 - 17:45 Uhr

## **SSE/Unia/Syna: Les entrepreneurs et les syndicats s'accordent sur un résultat de négociation**

Zurich (ots) -

**Les délégations de négociation de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et des syndicats Unia et Syna se sont mises d'accord sur un résultat vendredi 12 décembre 2025, après d'intenses négociations. Les parties contractantes ont négocié une convention nationale d'une durée de six ans comprenant une nouvelle réglementation du temps de travail et de déplacement, un paquet salarial et un mécanisme qui sécurise le pouvoir d'achat en cas de renchérissement. Avec cette nouvelle convention, le secteur de la construction gagne en attractivité. Le résultat des négociations doit encore être approuvé par les instances décisionnelles des deux parties.**

La convention nationale pour le secteur principal de la construction (CN) régit les conditions de travail d'environ 80 000 travailleurs de la construction. La convention collective de travail expire à la fin de l'année et devait donc être renégociée.

Les délégations chargées des négociations sont parvenues à un accord lors de la 10ème ronde de négociations. La nouvelle convention est le fruit de négociations intensives au cours desquelles les deux parties se sont rapprochées. Les parties contractantes sont convaincues d'avoir trouvé une solution qui rendra le secteur de la construction plus attractif pour les travailleurs actuels et pour la relève.

### **Nouvelle convention nationale pour le secteur principal de la construction dès 2026**

Une nouvelle convention nationale a été convenue dans le cadre des négociations. La convention a été conclue pour une durée de six ans, de début 2026 à fin 2031.

Les points les plus importants peuvent être résumés comme suit :

1. La durée de validité de la nouvelle CN est de six ans.
2. Introduction d'une nouvelle planification du temps de travail à partir du 1er janvier 2027. À l'avenir, les entreprises pourront également opter pour un modèle de temps de travail avec un temps de travail quotidien constant et, en contrepartie, davantage d'heures supplémentaires et d'heures en moins.
3. Une réglementation simplifiée des heures supplémentaires et la possibilité de créer un compte de vacances supplémentaires pour les employés qui souhaitent accumuler des heures supplémentaires.
4. Les dispositions relatives au temps de déplacement sont modifiées de manière à pouvoir être déclarées de force obligatoire. À partir d'une certaine durée, le temps de déplacement sera considéré comme des heures supplémentaires.
5. Paquet salarial et couverture du renchérissement.
6. Augmentations substantielles des suppléments et des indemnités dans le secteur des travaux souterrains.

### **Le résultat sera soumis aux instances décisionnelles des deux parties**

Après d'intenses négociations, les délégations se sont mises d'accord sur un résultat qui constitue une étape importante vers une nouvelle convention collective nationale. Ce résultat doit maintenant être approuvé par les instances décisionnelles des deux parties. Du côté des entrepreneurs, une assemblée extraordinaire des délégués de la SSE se tiendra le 17 décembre 2025 pour décider du résultat définitif. Du côté des syndicats Unia et Syna, les conférences professionnelles auront lieu respectivement les 24 et 20 janvier 2026.

Contact:

Société suisse des entrepreneurs  
Jacqueline Theiler, responsable de la communication SSE, 058 360 76 42  
Matthias Engel, porte-parole SSE, 058 360 76 35

Syndicat Unia  
Nico Lutz, responsable secteur construction, membre du comité directeur d'Unia,  
076 330 82 07  
Simon Constantin, membre de la direction du secteur Construction, Unia,

079 445 53 91

Syndicat Syna  
Michele Aversa, coresponsable de branche Construction, Syna, 078 775 32 64

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100937221> abgerufen werden.